



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-98997>

Département(s) de publication : **75, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-98997**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ile de France Mobilités

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la concertation et aux enquêtes publiques

Description : La présente consultation est lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Le présent accord-cadre comprend une partie à bon de commande et une partie à marchés subséquents et a pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la concertation et aux enquêtes publiques

Identifiant de la procédure : f99ab773-f929-43ac-bf35-839a2c1067c1

Identifiant interne : 2025-086

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71311200 Services de conseil en matière de systèmes de transport

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71317000 Services de conseil en protection et contrôle des risques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71312000 Services de conseil en ingénierie de la construction

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Paris

Code postal : 75000

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Paris

Code postal : 75000

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Exécution : Ile-de-France Marché comportant un lot unique . Le présent accord-cadre est mono-attributaire. ARTICLE 7. GESTION DES BONS DE COMMANDE Les prestations font l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande en application des articles R. 2162-2 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique. Il est conclu avec trois opérateurs économiques maximum. 7.1 MODE DE DEVOLUTION DES BONS DE COMMANDES A CHAQUE TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE Modalités de dévolution : L'attribution du bon de commande s'effectue « à tour de rôle » entre les titulaires selon l'ordre de classement des offres donné au sein de l'acte d'engagement. Le titulaire classé au 1er rang se voit confier la première commande. Le titulaire classé au 2nd rang se voit confier la seconde commande, le titulaire classé au 3e rang se voit confier la troisième commande puis le titulaire de 1er rang se verra confier en priorité la quatrième commande et ainsi de suite. Ce rythme de dévolution des bons de commande n'est modifié qu'en cas de : • défaillance constatée du titulaire sollicité ; • dès lors que l'acheteur a attribué un premier bon de commande pour un périmètre contractuel, les bons de commande ultérieurs se rapportant au même périmètre sont attribués au même attributaire. Cas de défaillances : # Défaillance Partielle, en cas d'impossibilité d'un des titulaires de l'accord-cadre • de justifier l'inscription, sur un devis, de prestations hors bordereau, • d'assister à un rendez-vous, • d'exécuter les prestations de manière satisfaisante, • d'exécuter les prestations dans les délais fixés, • d'intervenir malgré une lettre de mise en demeure ; L'Acheteur représenté par la Responsable RH se réserve le droit, après que le manquement a fait l'objet d'un constat de carence écrit adressé au titulaire concerné par courriel de faire exécuter tout ou partie des prestations faisant l'objet de la commande par le titulaire remplaçant, selon les règles de permutation définies ci-dessus. Les prestations exécutées par le titulaire remplaçant lui seront réglées aux conditions de prix de son propre bordereau des prix unitaires (BPU). Le titulaire défaillant ne pourra en aucun cas réclamer d'indemnité liée à la commande. # Défaillance totale, en cas d'impossibilité totale constatée d'un des titulaires de l'accord cadre de démarrer l'exécution des prestations, l'Acheteur représenté par la Responsable RH adresse une mise en demeure au titulaire. Dès le dépassement des délais d'exécution notifiés à la mise en demeure au titulaire, l'Acheteur pourra faire exécuter les prestations par le titulaire remplaçant. En conséquence, le titulaire remplaçant sera le prestataire désigné sur le périmètre

concerné et les prestations exécutées lui seront réglées aux conditions de prix de son propre BPU. Le titulaire défaillant ne pourra en aucun cas réclamer d'indemnité liée à cette commande et aux suivantes. Dès le dépassement des délais notifiés à la mise en demeure au titulaire, l'Acheteur pourra procéder à la résiliation du marché propre au titulaire défaillant. Cas de permutation de l'ordre des bons de commande Par ailleurs, l'Acheteur se réserve la possibilité de modifier l'ordre de dévolution des bons de commande dans les cas suivants et dans un souci d'objectivité, si :

- l'attributaire, désigné a priori, peut être dans une situation potentielle de conflit d'intérêt dans le cadre de la démarche de recrutement, objet du bon de commande.
- le volume d'activités confiées au titulaire désigné, hors du présent accord-cadre, ne lui permet pas d'exercer ses missions dans des conditions satisfaisantes. Dans ces hypothèses, l'Acheteur désigne le titulaire qui suit dans l'ordre de classement. Il informera préalablement l'autre titulaire (par voie électronique ou, le cas échéant, par courrier simple), qui aurait a priori été désigné, de l'impossibilité de lui confier la mission et le bon de commande selon les raisons évoquées précédemment. Les bons de commande seront notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins

7.2 DELAI D'EXECUTION DES BONS DE COMMANDE

L'émission des bons de commande ne peut se faire que pendant la durée de validité du présent accord-cadre. L'exécution des bons de commande peut se prolonger au-delà de la durée de l'accord-cadre, dans le cadre du délai d'exécution prévu aux bons de commande concernés. Le délai d'exécution des prestations est fixé par chaque bon de commande.

7.3 CONDITIONS D'EMISSION DES BONS DE COMMANDE

Chaque bon de commande précise :

- Le contenu et les quantités des prestations à réaliser ;
- Le montant du bon de commande ;
- La référence de l'accord-cadre ;
- Et, s'il y a lieu :
 - Les prix unitaires des prestations à réaliser ;
 - Les conditions particulières d'exécution ;
 - Les conditions particulières de livraison et d'admission ;
 - Les délais de livraison ;
 - Le lieu de livraison ;
 - Les documents à fournir à la livraison.

Chaque bon de commande sera notifié au Titulaire dans les conditions définies aux articles 3.1 et 3.7 du CCAG-PI. Avant l'émission d'un bon de commande, pour les prestations nécessitant l'avis et le conseil préalable du Titulaire, Île-de-France Mobilités saisit ce dernier par écrit afin d'échanger sur le besoin exprimé. Le Titulaire dispose ensuite d'un délai de dix (10) jours calendaires pour transmettre sa proposition d'intervention comprenant :

- Un devis détaillé, édité strictement sur la base des prix unitaires de l'accord-cadre ;
- Une méthodologie d'intervention présentant les étapes de la prestation proposée, les délais d'intervention ainsi que l'équipe mobilisée. Les bons de commande émis directement par Île-de-France Mobilités ou émis sur la base du devis et de la méthodologie d'intervention susmentionnés sont notifiés successivement par l'Acheteur au fur et à mesure des besoins. L'Acheteur est susceptible de notifier simultanément plusieurs bons de commande. Le Titulaire tient compte de cette possibilité dans la mobilisation des équipes et la réalisation et l'exécution de ses prestations. Une fois le bon de commande notifié au Titulaire, ce dernier ne peut refuser de l'exécuter, sous peine d'application de pénalités conformément au présent CCAP. Le Titulaire encourt également l'exécution à ses frais et risques par un autre prestataire et, le cas échéant la résiliation de l'accord-cadre conformément aux dispositions du présent CCAP. Les bons de commande ne peuvent conduire à modifier les prestations ou les clauses de l'accord cadre. A ce titre, les bons de commande peuvent préciser d'autres informations et contraintes nécessaires à l'exécution des prestations.

ARTICLE 8. Gestion des marchés subséquents

8.1 CRITERES DE SELECTION POUR L'ATTRIBUTION

En application des articles R2162-11 et R2162-12 du code de la commande publique, lors de la mise en concurrence simplifiée, l'acheteur appliquera la pondération et les critères suivants :

 - CRITERE 1 : critère technique PONDERATION : 70 %
 - CRITERE 2 : critère économique (prix) PONDERATION : 30 %

OBJET DES MARCHES SUBSEQUENTS

L'objet des marchés subséquents ne saurait être différent de celui de l'accord-cadre. Chaque marché subséquent précise les caractéristiques, l'étendue et les modalités d'exécution

des missions que le Titulaire doit réaliser. **VARIANTES - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES** La lettre de consultation propre à chaque marché subséquent précise si le titulaire peut présenter des variantes ou s'il doit répondre à des prestations supplémentaires éventuelles. Obligation de réponse aux marchés subséquents Le Titulaire du présent accord-cadre s'engage à répondre à chaque consultation émise par Ile-de-France Mobilités. Modalités de la consultation pour la conclusion d'un marché subséquent Fréquence des consultations et moyens des consultations Le marché subséquent est émis lors de la survenance du besoin. Le titulaire en est informé par e-mail ou par la plateforme de dématérialisation de l'Acheteur. Les documents de la consultation qui sont transmis au moment de la consultation portant sur le marché subséquent peuvent être les suivants : 1. Lettre de consultation valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) présentant le contexte, les missions demandées et indiquant la date limite de remise de l'offre (DLRO) 2. L'acte d'engagement et ses annexes a. Annexe 1 : Nantissement ou cession de créances b. Annexe 2 : Déclaration de sous-traitance _ DC4 c. Annexe 3 : Responsable des prestations d. Annexe 4 : Répartition des paiements 3. Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ou bordereau des prix unitaires (B.P.U.) 4. Cahier des clause Techniques Particulières du marché subséquent **DELAÏ DE REMISE DE LA PROPOSITION** Le délai de remise de l'offre est fixé dans la lettre de ti envoyée par Île France Mobilités. Sauf disposition contraire, le titulaire dispose d'un délai minimum de quinze (15) jours francs entre la date D'envoi de la lettre de consultation et la date limite de réponse de sa part. En l'absence de justification Communiquée préalablement et acceptée par Île-de-France Mobilités, tout dépassement de délai expose le Titulaire à l'application d'une pénalité de 2 000 euros par jour de retard. Délai de validité de la proposition Les indications seront inscrites au sein de la lettre de consultaon du marché tisubséquent concerné. Cet engagement s'éteint par la notification du marché subséquent par l'acheteur. **8.5 FORME DE REMISE DE L'OFFRE** Les offres et toutes transmissions (demandes de renseignements au sujet des consultations en particulier) vers Île France Mobilités se font par voie électronique selon les modalités et formats fixés par la lettre de consultation. **8.6 DUREE DES MARCHES SUBSEQUENTS ET DELAIS D'EXECUTION** Durée des marchés subséquents La consultation du marché subséquent est faite pendant la durée de validité de l'accord cadre. La durée dumarché subséquent est déterminée au moment de la c

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA CONCERTATION ET AUX ENQUETES PUBLIQUES

Description : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA CONCERTATION ET AUX ENQUETES PUBLIQUES

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71311200 Services de conseil en matière de systèmes de transport

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71317000 Services de conseil en protection et contrôle des risques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71312000 Services de conseil en ingénierie de la construction

Options :

Description des options : Les lots ne sont pas reconductibles.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Paris

Code postal : 75000

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Paris

Code postal : 75000

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : La durée du marché court à compter de la date de notification du marché au titulaire Pour chacun des lots, les offres ayant obtenu une note strictement inférieure à 40 points sur 60 sur les critères n2 et n3 (appréciés conjointement) seront automatiquement écartées de l'analyse conformément aux exigences de l'entité adjudicatrice. Dans le cadre de l'appréciation des offres de l'accord-cadre en présence d'1 seule offre à analyser, celle-ci sera notée aussi bien pour la partie technique, pour les moyens humains que pour la partie financière. En présence de 2 offres ou plus, il sera fait application des critères de jugement des offres tel qu'indiqué au présent article.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Valeur Économiques (montant global TTC de la DPGF) - 40 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Moyens humains - 20 points Sous-critère 2.1 : Equipe dédiée (composition /organisation / disposition pour assurer disponibilité continuité) 10/20 Sous-critère 2.2 : Expériences et compétences individuelles de l'équipe proposée (CV synthèse à exiger dans le corps du mémoire) 10/20

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Valeur technique - 40 points Sous-critère 3.1 : Méthodologie de travail pour les 7 éléments de mission 10/40 Sous-critère 3.2 : Planning sourcé (détail mobilisation en h/j de chaque profil clé par tâche) pour chaque mission du BPU 10/40 Sous-critère 3.3 : Cas pratique Le soumissionnaire sera évalué au regard des éléments présentés dans le cas pratique 20/40

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_9qNgS8uzML

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_9qNgS8uzML

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : Conformément à l'article L.2191-7 et l'article R.2191-7 du Code de la commande publique, le paiement est conditionné par la constitution préalable d'une garantie à première demande spécifique, s'engageant à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie d'un

montant équivalent à l'avance toutes taxes comprises. Cette garantie à première demande est libérée à la fin de la résorption de l'avance. En application de l'article R.2191-36 du code de la commande publique, la garantie à première demande ne peut pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 8 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Chaque lot peut être attribué à un candidat individuel ou à un groupement momentané d'entreprises.

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En application de l'article R.2142-22 du Code de la Commande Publique, cette exigence de solidarité du mandataire est justifiée par la nature des prestations qui ne permettent pas une répartition des responsabilités entre les membres éventuels d'un groupement momentané d'entreprises eu égard notamment au caractère intégré et complexe des prestations demandées.

Montage financier : Les ressources qui seront mobilisées pour financer les prestations sont constituées par les fonds propres de l'Acheteur issus d'appels de fond après des financeurs du projet. Le règlement s'effectue par virement au compte noté à l'Acte d'engagement selon les règles de la comptabilité publique. La facturation et le paiement en ligne seront utilisés.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (articles L551#1 à L551#5, L551#10 à L551#12, R551#1, et R551#3 à R551#6 du Code de justice administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ; Référé Contractuel (articles L551#13 à L551#23, et R551#7 à R551#10 du Code de justice administrative) : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé#suspension (article L. 521#1 du Code de justice administrative) ; Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à

compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé# suspension (article L521#1 du Code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ile de France Mobilités

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ile de France Mobilités

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ile de France Mobilités

Numéro d'enregistrement : 28750007800020

Adresse postale : 39bis-41 rue de Châteaudun

Ville : Paris

Code postal : 75009

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : gael.ridao@iledefrance-mobilites.fr

Téléphone : +33 1 87 05 23 71

Profil de l'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_9qNgS8uzML

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b23ac446-2fec-4e28-bb89-da7697aa0aae - 03

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/09/2025 à 11:52

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2025